

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 juillet 2004  
Français  
Original: arabe

---

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)  
concernant le Libéria****Note verbale datée du 29 juin 2004, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente de l'État du Koweït  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et a l'honneur de l'informer que l'État du Koweït a pris note des mesures imposées par les paragraphes 2, 4, 6 et 10 de la résolution 1521 (2003) du Conseil. À cet égard, le décret n° 39 (2004) publié par la Direction générale des douanes contient des instructions en vue du respect et de l'application des mesures énoncées dans la résolution 1521 (2003).

---

